

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

*Direction des affaires maritimes*

### **Arrêté du 5 février 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2015 portant désignation des membres de la Commission nationale de la sécurité de la navigation de plaisance**

NOR : DEVT1601711A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 5 février 2016, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 décembre 2015 portant désignation des membres de la Commission nationale de la sécurité de la navigation de plaisance est complété comme suit :

*Représentant des organisations syndicales des gens de mer  
les plus représentatives sur le plan national*

M. Pierre MOUROT, titulaire, sur proposition de la CGT.